

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI CADENCE RAPIDE
DU 28 FEVRIER 2026
ORGANISE PAR LE CLUB D'ECHECS DE THIZY LES BOURGS

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de Thizy les Bourgs (CETB) organise, la première ronde du tournoi Troph'Échecs, le samedi 28 février 2026, salle De l'ECM impasse Richard à Thizy les Bourgs.

Article 2 : REGLES

Les appariements se font selon le Système Suisse. En application des règles du jeu telles qu'adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles du jeu d'échecs sont entrées en vigueur le 1^{er} Janvier 2023.

L'article A5, annexe A < parties en cadence rapide> s'applique ; délai de forfait 10 mn.

Le tournoi est réservé aux 100 premiers inscrits.

- Le joueur doit **être licencié A ou B** pour la saison 2025-2026 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès du CETB).
- Le joueur français n'ayant aucun classement, recevra un ELO estimé dépendant de sa catégorie d'âge .
Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui :
 - Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence.
 - Auront pointé à la table d'arbitrage le 28 février avant **13h00** afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.
 - Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro point. Les appariements seront annoncés et/ou affichés au début de chaque séance de jeu.
 - Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.8 . ou par l Sharly-chess version 3.5.2
- **Aucune réclamation concernant le résultat des parties ne sera prise en compte après, affichage de la ronde suivante, affichage du classement final précédant la remise des prix.**
Il est de la responsabilité des participants de vérifier l'affichage des résultats sur place, ceci pour éviter la désorganisation des appariements des joueurs.

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, la personne ayant remporté la partie, ou ayant eu les Blancs (en cas de nulle) indique clairement le résultat à l'arbitre.

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule.

Article 4 : Horaires

Accueil 12h00 13h00

début du tournoi 28 février 13h30

Article 5 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 12€, 6€ pour les jeunes (moins de 20 ans)

Article 6 : Cadence

Les parties se jouent en 2X15mn + 3s

Article 7 : Départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle 0,5 point, défaite 0 point.

En cas d'égalité les ex-aequo seront départagés en appliquant successivement le Bucholz tronqué, le cumulatif et la performance.

Suite à la modification des règles de départage élaborées par la FIDE « Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

Article 8 : Prix

Les prix sont en nature

Article 9 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.
- Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de la salle de jeu.
- Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 10mn par rapport au début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.
- Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.
- Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment le blitz).
- **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de**

communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

- ⇒ Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.
- ⇒ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.
- ⇒ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- ⇒ Tout joueur doit avoir une attitude convenable.
- ⇒ En s'inscrivant au tournoi les joueurs acceptent celui-ci et renoncent à leur droit à l'image au profit de l'organisateur.
- ⇒

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 9 : Arbitrage _

Arbitre Principal : Bertrand DEMAILLE AFO2

Article 10 : Jury d'appel

Pas de jury d'appel

Article 11 : Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Article 12 : Contrôle anti-dopage _

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur, la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs